



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

IHP/IC-XXII/2 Prov.
Paris, le 19 mai 2016
Original anglais

Programme hydrologique international

22^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 13-17 juin 2016)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point	Titre	Référence	Document
1	Ouverture de la session		
1.1	Rapport du président sortant		
1.2	Allocution de la Directrice générale de l'UNESCO M. David Korenfeld Federman (Mexique), président sortant, ouvrira la 22 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI. Il rendra compte des principaux faits nouveaux intervenus dans le cadre du PHI depuis la 21 ^e session (juin 2014). La Directrice générale de l'UNESCO s'adressera ensuite au Conseil.		
2	Élection du nouveau président et des vice-présidents Le Conseil sera invité à élire son nouveau président et quatre vice-présidents, le président sortant devenant membre de droit du Bureau du PHI au sein duquel il représentera sa région.	Article VII des Statuts du Conseil du PHI Articles 4 et 11 du Règlement intérieur du Conseil du PHI	
3	Adoption de l'ordre du jour et détermination de la méthode de travail du Conseil Le Conseil sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté, tel quel ou tel qu'il l'aura modifié. Le Conseil sera de même invité à adopter le calendrier provisoire des travaux et à prendre note de la liste provisoire des documents de la session. Le Conseil sera prié d'élire les membres du Comité de rédaction des résolutions créé pour la durée de la session. Il sera également prié d'élire les membres du Comité des finances du PHI, organe subsidiaire permanent du Conseil, pour les groupes électoraux I (Europe et Amérique du Nord), IV (Asie et Pacifique) et V(b) (États arabes).	Article V des Statuts du Conseil du PHI Articles 5 et 11 du Règlement intérieur du Conseil du PHI	IHP/IC-XXII/1 Prov IHP/IC-XXII/1 Add. Prov. IHP/IC-XXII/2 Prov. IHP/IC-XXII/4 Prov.

Point	Titre	Référence	Document
3 (suite)	Le Secrétaire du PHI informera le Conseil de l'utilisation, pendant la session en cours, des six langues officielles de l'UNESCO pour l'interprétation simultanée et les documents de travail, et de l'anglais et du français seulement pour les documents d'information, le rapport provisoire du Conseil et les projets de résolution.	Point 9.1 du Manuel administratif de l'UNESCO Résolution 33 C/91 Article 7 du Règlement intérieur du Conseil du PHI	
4	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO		
4.1	Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau à la suite des 195 ^e à 199 ^e sessions du Conseil exécutif et de la 38 ^e session de la Conférence générale, y compris le Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5) Le Secrétariat informera le Conseil des évolutions institutionnelles et des décisions adoptées aux sessions susmentionnées des organes directeurs de l'UNESCO qui revêtent une importance particulière pour le PHI.	37 C/4 Projet 37 C/5 approuvé 195 EX/Décisions 196 EX/Décisions 197 EX/Décisions 198 EX/Décisions 199 EX/Décisions	IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.2	Audit de la gouvernance du PHI Le Conseil analysera et commentera la gouvernance financière du PHI.		IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.3	Rapport sur le suivi de l'audit du Secteur des sciences exactes et naturelles Le Secrétariat rendra compte du suivi de l'audit du Secteur des sciences exactes et naturelles.	36 C/5 approuvé 37 C/5 approuvé 194 EX/3	IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.4	Rapport d'audit sur la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités rattachés (38 C/23) Le Secrétariat rendra compte de la gouvernance de l'UNESCO, ainsi que de ses fonds, programmes et entités.		IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.5	Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil du PHI Le Secrétariat rendra compte de la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil du PHI.		IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.6	Rapport sur la consultation relative à la création d'un groupe d'experts intergouvernemental sur l'eau		

Point	Titre	Référence	Document
	Le Secrétariat rendra compte de la consultation relative à la création d'un groupe d'experts intergouvernemental sur l'eau.		IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.7	Activités extrabudgétaires liées au PHI		
	Le Conseil examinera les activités extrabudgétaires menées entre mai 2014 et juin 2016 et formulera des observations à ce sujet, en particulier dans la mesure où celles-ci se rapportent à la mise en œuvre du PHI aux niveaux national et régional, ainsi qu'au soutien apporté aux États membres dans l'exécution d'activités sur le terrain. Le Secrétariat ne fera aucune présentation générale, sauf si le Conseil le demande.		IHP/IC-XXII/Inf.1
4.8	Rapport du Comité des finances du PHI		
	Le Comité rendra compte de la situation financière du PHI au regard du budget ordinaire, pour les coûts d'activités comme pour les coûts de personnel.		IHP/IC-XXII/6 IHP/IC-XXII/Inf.1
4.9	Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication		
	Le Comité rendra compte de ses activités et opérations.		IHP/IC-XXII/Inf.1
4.10	Rapport sur les célébrations du 50 ^e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau		
	Le Secrétariat rendra compte des célébrations du 50 ^e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau.		IHP/IC-XXII/Inf.1
5	Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 21^e session du Conseil intergouvernemental du PHI		
	Le Conseil examinera la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées par le Conseil du PHI à sa 21 ^e session et formulera des observations à ce sujet. Le Secrétariat ne fera aucune présentation générale, sauf si le Conseil le demande.	IHP/IC-XXI/3 IHP/Bur-LIII/3 IHP/Bur-LII/3 IHP/Bur-LI/3	IHP/IC-XXII/10 IHP/IC-XXII/Inf.2
6	Exécution du programme		
6.1	Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)		
	Le Secrétariat fera le point de la mise en œuvre de la huitième phase du PHI.	IHP/Nairobi Meeting/2013/Final Report	IHP/IC-XXII/Inf.3

Point	Titre	Référence	Document
6.2	Perspectives régionales concernant le PHI Le Secrétariat rendra compte des perspectives concernant le PHI, par région.		IHP/IC-XXII/Inf.3
6.3	Suivi de l'évaluation externe du PHI-VII, y compris le rapport sur l'enquête auprès des comités nationaux du PHI Le Secrétariat rendra compte de l'évaluation externe du PHI-VII, y compris le rapport sur l'enquête auprès des comités nationaux du PHI		IHP/IC-XXII/7 IHP/IC-XXII/Inf.3
6.4	Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO Le Secrétariat rendra compte de la coopération entre le PHI et d'autres programmes de l'UNESCO.		IHP/IC-XXII/Inf.3
7	Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement Le Secrétariat rendra compte de la stratégie du PHI pour la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement.		IHP/IC-XXII/8 IHP/IC-XXII/Inf.4
8	La famille UNESCO de l'eau		
8.1	Situation et activités des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau Le Secrétariat tiendra le Conseil intergouvernemental du PHI informé de la situation et des activités des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau.		IHP/IC-XXII/Inf.5
8.2	Centres proposés sous l'égide de l'UNESCO Le Secrétariat présentera les centres qu'il est proposé de placer sous l'égide de l'UNESCO.		IHP/IC-XXII/Inf.5 IHP/IC-XXII/9
8.3	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1) Le Secrétariat présentera des informations actualisées concernant les activités de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1).		IHP/IC-XXII/Inf.5
8.4	Désignation de membres du Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE Le Conseil est prié de désigner les membres du Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE.		IHP/IC-XXII/Inf.5

Point	Titre	Référence	Document
8.5	<p>Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau</p> <p>Le Secrétariat présentera des informations actualisées concernant les activités et opérations du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.</p>		IHP/IC-XXII/Inf.5
9	Relations avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales		
9.1	<p>Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce</p> <p>Le Secrétariat rendra compte de la coopération du PHI avec le système des Nations Unies, en particulier dans le cadre d'ONU-Eau et sur une base bilatérale avec les organismes des Nations Unies.</p>		IHP/IC-XXII/Inf.6
9.2	<p>Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales</p> <p>Le Secrétariat rendra compte des activités entreprises et des résultats obtenus en ce qui concerne la coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.</p>		IHP/IC-XXII/Inf.6
9.3	<p>Contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)</p> <p>Le Conseil formulera des observations concernant sa contribution à la dernière édition en date du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies.</p>		IHP/IC-XXII/Inf.6
9.4	<p>Rôle du PHI dans la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)</p> <p>Le Secrétariat donnera au Conseil des informations concernant la participation de l'UNESCO-PHI à la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)</p>		IHP/IC-XXII/Inf.6
9.5	<p>Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux</p> <p>Le Secrétariat présentera des informations actualisées sur le rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux.</p>		IHP/IC-XXII/Inf.6
10	Questions diverses		
11	<p>Adoption du rapport</p> <p>Le Secrétariat présentera au Conseil un projet de rapport final pour examen et adoption.</p>		IHP/IC-XXII/3 Prov.

Point	Titre	Référence	Document
12	Clôture de la session La 22 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI s'achèvera le 17 juin 2016.		